

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT SAUVEUR DES LANDES

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU JEUDI 03 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le trois décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint Sauveur des Landes, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HARDY, maire.

En exercice : 19
Présents : 17
Absents : 2
Pouvoir : 0
Votants : 17

Date de convocation : 26.11.2020
Affichage compte-rendu : 10.12.2020

Etaient présents :

HARDY Jean-Pierre, maire	TABURET Micheline	ROUHAUD Jean-François
BY Françoise, 1 ^{ère} adjointe	TURMEL Catherine	MONTJARRET Claude
DEROYER Christophe, 2 ^e adjoint	PARIS Stéphane	ARNOULD Bérénice
LEDUC Joëlle, 3 ^e adjointe	JAN Stéphanie	LE COURTOIS Xavier
HAMARD Pierrick, 4 ^e adjoint	LHERMELIN Virginie	ARONDEL Carine
PEROZ Claude	BOIVENT Amand	

Absents : BRAULT Louis, HARDÉ Séverine

Secrétaire de séance : PARIS Stéphane

Questions inscrites à l'ordre du jour :

1. Voirie-Espaces Verts et Environnement

- Dépôt Sotrav Champ-Lion : prorogation du cahier des charges 2015
- Carrefour entrée des Landes Marie/RD18 : exposé de la démarche
- Caravane main verte : inscription pour 2021
- Projet éolien : information sur la démarche en cours

2. Commerce de proximité : boulangerie

- Boulanger retenu pour le projet
- Validation de l'esquisse de l'architecte
- Etude ACV, dépôt dossiers de subvention Ademe

3. Info-Com et Animation-Vie associative :

- Carte de vœux, e-vœux 2021, réseaux sociaux, bulletin municipal
- Inauguration salle de sports, dossiers de subvention associations 2021, opération « nettoies ton kilomètre »

4. Tarifs 2021 : salles, concessions, divers

5. Lotissement du Prieuré III :

- Validation du Permis d'aménager : plan, règlement
- Information des résidents du Prieuré : *aménagement prévus sur la voirie du Prieuré, calendrier des travaux, ...*

6. Rapport annuel SIEP - exercice 2019

7. Fougères Agglomération :

- PLUi : opposition au transfert automatique de la compétence
- Infos diverses : commissions, Smictom, projet de liaison douce St Sauveur-aire de covoiturage de Romagné, ...

8. Rapport des décisions du maire prises par délégation du Conseil

9. Questions diverses :

- Démolition maisons rue du Coglais : déroulé des travaux et planning
- Point sur divers dossiers en cours : étang, affaires foncières
- Informations diverses

10. Questions ouvertes

Le procès-verbal du 22.10.2020 est adopté par les membres du conseil municipal, qui signent le feuillet de clôture du registre des délibérations.

1. Voirie - Espaces verts et Environnement

Dépôt site de Champ-Lion

Rapporteur : Pierrick HAMARD

Adjoint délégué Environnement-Espace rural

Suite à la réunion du 5 octobre dernier avec les dirigeants de l'entreprise SOTRAV, les commissions Voirie-Espaces verts et Environnement-espace rural se sont à nouveau réunies lundi 23 novembre, afin de convenir d'une démarche pour préparer au mieux la future rétrocession du terrain de Champ-Lion à la commune.

Les commissions proposent donc au conseil municipal la démarche suivante :

- 1) *Décembre 2020* : délibération du CM prolongeant, pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 30/06/2021, l'avenant 1 de 02.03.2015 au cahier des charges initial de mars 2009.
- 2) *Janvier 2021* : programmation d'une 1^{ère} réunion de travail avec le paysagiste de l'entreprise, afin d'être pleinement associé à l'élaboration du plan de paysagement, et y intégrer les demandes de la commune notamment : CRAPA, théâtre de verdure, type d'essence plantées, panneau pédagogique...
- 3) *Juin 2021* : validation du plan de paysagement par le conseil municipal
- 4) *Juin 2021* : rédaction (pour validation par le CM) d'un nouveau cahier des charges, qui sera annexé au protocole d'accord de cession gratuite du terrain (chez Me Blanchet), avec le plan de paysagement et le planning de l'opération
- 5) *Sur toute la période* : planifier des réunions régulières (a minima tous les 6 mois) avec l'entreprise pour faire des points d'étape.

Le conseil municipal,

Vu l'avis des commissions Environnement et Voirie-espaces verts du 23/11/2020

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- De prolonger de 6 mois, à savoir jusqu'au 30/06/2021, l'avenant 1 du 02/03/2015 au cahier des charges initial de 2009, annexé au protocole d'accord du 07/04/2015, et conservé chez Me Blanchet, notaire à Fougères
- De valider la démarche proposée par les commissions Environnement et Voirie-Espaces verts, telle que décrite ci-dessus.

Carrefour Landes Marie : suite donnée à la pétition d'un collectif d'habitants

Rapporteur : Pierrick HAMARD

Adjoint délégué Voirie-Espaces verts

Les habitants de la Résidence des Landes Marie ont interpellé la commune, suite à un accident survenu sur la RD18, impliquant un habitant qui sortait de la résidence et un deux-roues circulant rue de Romagné. Ils demandent des aménagements au niveau du carrefour. Une rencontre a donc été organisée le 14 novembre avec les représentants du collectif pour échanger sur cette demande.

Suite à cela, le 23 novembre, une rencontre a eu lieu, sur place, avec l'Agence départementale pour étudier les aménagements possibles sur la RD18 en agglomération. La rencontre a confirmé qu'une autorisation du département doit être obtenue si la commune touche à la voirie (*par ex pour un plateau ralentisseur*), mais qu'il n'y a pas d'avis à demander pour les aménagements, tels que la pose de panneaux pédagogiques ou le traçage de lignes.

La commission voirie propose donc au conseil municipal la démarche suivante :

1°) Engager, dans un 1^{er} temps, les aménagements les plus simples et rapides :

- o Déplacement du radar pédagogique situé près du parc du Douet sur un candélabre à proximité du carrefour des landes marie - devis demandé à Bouygues Energie service - en fonction du coût, voir s'il ne serait pas plus intéressant de faire l'acquisition d'un second panneau (éventuellement solaire pour pouvoir le déplacer pour d'autre besoins (ex : route de St germain) NB : Panneaux pédagogique éligible aux « recettes des amendes de police ».
- o Réfection des lignes du rond-point et passage piéton afin de rendre le rond-point plus visible - devis validé, ces travaux seront réalisés par STPO courant décembre

2°) Etudier l'aménagement d'un plateau ralentisseur - prestation demandée au Bet Tecom pour l'établissement d'un estimatif de travaux, afin de pouvoir déposer un dossier de subvention au titre des « Recettes des amendes de police » avant le 31/01/2021, pour travaux éventuels au 4^{ème} trim. 2021.

3°) Nouvelle réunion avec le collectif au cours du 1er trimestre 2021 pour le tenir informer de la suite donnée à la demande

Le conseil municipal,

Vu l'avis de la commission Voirie-Espaces verts en date du 23/11/2020

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE

- De valider la démarche proposée par la commission Voirie-espace verts, telle que décrite ci-dessus
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les actes nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Animation Caravane Main Verte sur le Pays de Fougères 2020-2022

Rapporteur : Pierrick HAMARD

Adjoint délégué Environnement-Espace rural

La Caravane Main Verte est un outil pédagogique itinérant qui se déplace sur les communes pour échanger avec les habitants sur les enjeux et techniques d'un jardinage au naturel : compostage des déchets organiques, paillage au jardin avec les déchets verts, désherbage sans chimie, rôle de la biodiversité au jardin...

La commission Environnement propose donc au Conseil Municipal de participer à cette animation en 2021, en collaboration avec la commission Animation, sur les thèmes suivants :

- o Jardiner au Naturel, en évitant les « produits », et en respectant sa santé, la biodiversité, l'eau
- o Composter les déchets organiques et pailler avec les déchets verts

Le conseil municipal,

Vu l'avis de la commission environnement

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE

- De participer à l'animation Caravane Main verte
- Confie aux commissions Environnement, Animation et Info-Com, l'organisation et la promotion de cet événement

Eolien : information d'une étude en cours

Rapporteur : Pierrick HAMARD

Adjoint délégué Environnement-Espace rural

Fin octobre, la commune a été informée, par mail, de l'étude d'un nouveau projet éolien, bordant l'A84 - aire de la Lande - sur le territoire de St Marc sur Couesnon, La Chapelle St Aubert et St Sauveur des Landes.

Une réunion avec les 3 municipalités, les vice-présidents en charge de l'économie et de l'environnement de Fougères Agglomération, est organisée le mercredi 9 décembre à Fougères Agglo avec 2 porteurs de projet :

- société VOLTA DEVELOPPEMENT (RENNES)
- société VOL-V Electricité Renouvelable (SAINT-GREGOIRE)

Pour information, en 2017, le précédent conseil municipal avait décidé de ne pas donner suite aux discussions avec un autre porteur de projet éolien (sté Windvison).

La commission Environnement, réunie le 23/11/2020, n'a pas émis d'avis sur un projet dont, à ce stade, elle ne connaît pas les détails : nombre d'éoliennes, localisation, hauteur, distance

des habitations, etc...et se réunira de nouveau sur ce sujet, lorsque les détails seront communiqués, avant de soumettre cette question au conseil municipal pour délibération.

Si le projet était amené à se poursuivre, il est proposé de créer une commission communale spécifique afin de suivre l'avancée de celui-ci. Il est rappelé que le préfet reste le décisionnaire pour ce type de projet (après enquête publique).

2. Commerce de proximité : boulangerie

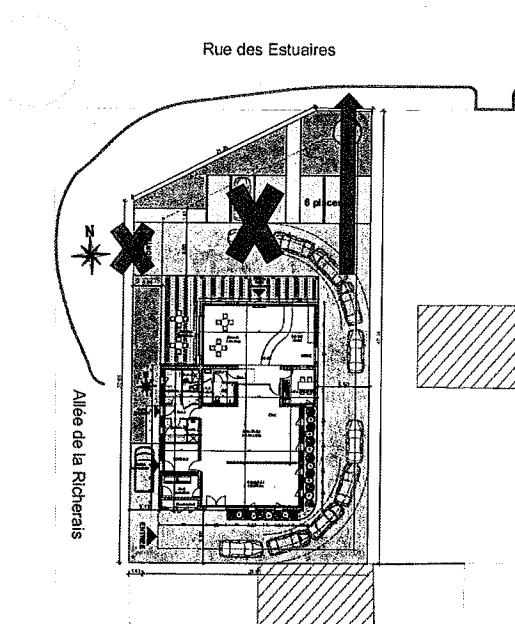
Rapporteur : monsieur le maire

Boulangier retenu

Suite à l'appel à candidature, M. Samuel Nourry a été retenu pour travailler en partenariat avec la commune au projet de création d'une boulangerie-pâtisserie-snacking à Saint Sauveur des Landes. Il sera invité à venir se présenter aux élus au début de la prochaine séance de conseil municipal.

Validation de l'esquisse de l'architecte

Une première réunion avec le futur exploitant du commerce et l'architecte a eu lieu le 27 novembre dernier pour échanger sur l'esquisse du projet. Au vu de cet échange, l'esquisse présentée ce soir en conseil municipal reprend donc les remarques du futur exploitant.



Après examen de l'esquisse, les remarques suivantes sont faites par les conseillers municipaux :

- Associer davantage la commission bâtiment à l'élaboration de ce projet.
- La place de la voiture est très importante dans le projet en raison du drive (boulangerie cernée par la voirie) : voir s'il est possible de redonner de l'espace au piéton, en faisant sortir les véhicules par la rue des Estuaires et non par la rue de la Richerais / tout en conservant du stationnement.
- Voir si la zone prévue pour l'accueil des producteurs locaux peut être optimisée : plus spacieuse et mieux marquée (prévoir eau et électricité accessible)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE

- De valider l'esquisse - sur la partie bâtiment - telle que présentée en conseil municipal
- Demande à l'architecte d'étudier la possibilité de réorganiser l'aménagement extérieur afin de diminuer la place de la voiture (entrée Rue de la Richerais et sortie rue des Estuaires) et de mieux identifier la zone d'accueil des producteurs locaux.

Etude ACV et dépôt de dossier auprès de l'Ademe

Il est rappelé que la mission STD (*Simulation Thermique Dynamique*) est prévue dans le marché de maîtrise d'œuvre, mais pas la mission ACV (*Analyse du Cycle de Vie*). Ces études permettent de modéliser énergétiquement un bâtiment pour correspondre au plus près des besoins réels d'utilisation, et faire une évaluation globale de ses impacts environnementaux.

Ces études sont financées par l'ADEME à hauteur de 70 %. Une proposition pour la mission ACV a donc été établie par la maîtrise d'œuvre.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE la proposition de TRICOT-THALEM pour un montant de 4 000 EUR HT soit 7 800 EUR TTC pour l'étude ACV et autorise monsieur le maire à signer la proposition
- RAPPELLE l'étude STD prévue au marché de maîtrise d'œuvre TRICOT-THALEM pour un montant de 2 800 EUR HT 3 360,00 EUR TTC
- ACTE la candidature de la commune à l'Appel à Projet bâtiments performants de l'ADEME, en phase pré-opérationnelle (*étude*) et opérationnelle (*travaux*) et sollicite le financement de l'ADEME pour le projet de commerce de proximité portée par la commune de Saint Sauveur des Landes
- AUTORISE monsieur le maire à signer tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et au bon déroulement cette opération.

3. Info-Com et Animation-Vie associative

Information-Communication

Rapporteur : Christophe Deroyer,

Adjoint délégué à l'Info-Com

- o Carte de vœux : la carte de vœux 2021 est présentée et validée à l'unanimité par le conseil municipal
- o e-vœux 2021 : la cérémonie des vœux ne pourra avoir lieu sous sa forme habituelle en raison de la crise sanitaire, aussi la commission propose-t-elle de faire des e-vœux 2021 : vidéo retransmise sur le site internet de la commune et les réseaux sociaux. La commission n'oublie pas les personnes n'ayant pas d'accès internet : l'essentiel sera donc repris dans le prochain bulletin municipal de janvier. Accord du CM
- o Bulletin municipal : le bulletin sortira en janvier et, outre les vœux, retracera les quelques événements ayant eu lieu en 2020 et les projets 2021. Les associations sont également invitées à communiquer via le bulletin. Il y aura également 4 nouveaux portraits d'habitants de la commune. Enfin, un appel à la population sera lancé, l'invitant à faire des propositions de noms pour la salle de sports et la salle des fêtes.

- Réseaux sociaux : A l'initiative de la commission info-com, une page Facebook a été créée pour la commune de St Sauveur-des Landes. Celle-ci est uniquement dédiée au relais des informations de la mairie et des organes rattachés, à la diffusion des événements associatifs ou tout autre impliquant la commune. Cette page n'a pas vocation à remplacer l'activité de l'accueil de la Mairie, ni la relation entre les administrés et la municipalité. Chaque message d'ordre privé ou doléance aura pour réponse de vous adresser directement à la mairie. Accord du CM qui félicite la commission pour son travail.
- Panneau d'information lumineux : en cours d'étude par la commission

Animation - Vie associative

Rapporteur : Christophe Deroyer,
Adjoint délégué à la Vie associative

- Inauguration de la salle de sports : au vu du contexte sanitaire la commission propose d'attendre le mois de Juin 2021 pour l'inauguration de la salle de sports.
- Dossier de subvention 2021 pour les associations : la commission propose de ne pas modifier le dossier de demande de subventions des associations pour 2021 mais cependant d'y intégrer un critère « impact covid-19 » afin de connaître leurs difficultés liées à la crise sanitaire et d'y être attentif.
- Opération « nettoies ton kilomètre » : la commission propose de participer à cette opération en 2021, elle y associera également les commissions Environnement et Info-com. Cette opération est une façon d'impliquer les habitants (dans le même esprit que la journée citoyenne organisée en octobre pour le nettoyage du cimetière), mais c'est aussi un moyen de découvrir la commune en parcourant notamment les sentiers de randonnées.

Le conseil municipal,

Vu l'avis de la commission animation

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE

- De participer à l'opération « nettoies ton kilomètre »
- Confie aux commissions Environnement, Animation et Info-Com, l'organisation et la promotion de cet événement

4. Tarifs 2021

TARIFS 2021-SALLE DES FETES

La commission des finances propose au conseil municipal de :

- Ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2021
- Maintenir le tarif particulier pour les associations communales et de fusion à raison d'une fois par an (hors AG)
 - Cantine : 50 euros
 - Espace polyvalent : 75 euros

- Cantine + espace polyvalent : 100 euros

Ces tarifs incluent les options et la cuisine et s'appliquent aux « Classes »

- Maintenir une 2^e location de la salle à $\frac{1}{2}$ tarif (du tarif habitants de la commune), à raison d'1 fois par an, accordée aux associations communales uniquement (hors fusion) pour une location le mardi et le jeudi hors période scolaire et le mercredi (sauf s'il y a école) : ce qui exclut donc le vendredi, samedi, dimanche, lundi (qui restent à tarif plein).
- Les demandes particulières sont présentées au CM pour décision
- Classes : réservation automatique chaque 1^{er} samedi d'octobre
- Vœux : réservation automatique le 1^{er} week-end suivant le 1^{er} janvier.

6 Types de location	Personne privée ou morale domiciliée à St Sauveur des Landes	Hors Commune
CANTINE (bar) 120 personnes environ		
(1) Sans cuisine	130 €	260 €
Retour (sans cuisine)	44 €	88 €
(2) Avec cuisine	195 €	390 €
Retour (avec cuisine)	88 €	176 €
Mise à dispo la veille à partir de 17h	Gratuit	Gratuit
Mise à dispo la veille à partir de 14h (hors période scolaire)	30 €	30 €
Mise à dispo la veille à partir de 9h (hors période scolaire)	50 €	50 €
Ménage (SI nettoyage insuffisant)	100 €	100 €
Forf Chauffage (15/09 au 15/05)	30 €	30 €
Forf Chauffage retour (15/09 au 15/05)	15 €	15 €
Pas de réveillon (Noël et 31 déc)	NON LOUEE	NON LOUEE
ESPACE POLYVALENT (pas de bar) 280 personnes		
(3) Sans cuisine	234 €	455 €
Retour (sans cuisine)	99 €	192 €
(4) Avec cuisine	325 €	520 €
Retour (avec cuisine)	137 €	220 €
Mise à dispo la veille à partir de 17h	Gratuit	Gratuit
Mise à dispo la veille à partir de 14h	30 €	30 €
Mise à dispo la veille à partir de 9h	50 €	50 €
Ménage (nettoyage insuffisant)	150 €	150 €
Forf Chauffage (15/09 au 15/05)	70 €	70 €
Forf Chauffage retour (15/09 au 15/05)	35 €	35 €
Location Sono / micro (Régie) adaptée aux réunions uniquement	50 €	50 €
Location de l'écran vidéo	40 €	40 €
Pas de réveillon (Noël et 31 déc)	NON LOUEE	NON LOUEE
ESPACE POLYV + CANTINE (bar) 400 personnes		
(5) Sans cuisine	300 €	550 €
Retour (sans cuisine)	130 €	240 €
(6) Avec cuisine	400 €	700 €
Retour (avec cuisine)	170 €	290 €
Mise à dispo la veille à partir de 17h	Gratuit	Gratuit
Mise à dispo la veille dès 14h (hors période scol. pour la cantine)	30 €	30 €
Mise à dispo la veille dès 9h (hors période scol. pour la cantine)	50 €	50 €
Pas de réveillon (Noël et 31 déc)	NON LOUEE	NON LOUEE
Ménage (nettoyage insuffisant)	200 €	200 €
Forf Chauffage (15/09 au 15/05)	100 €	100 €
Forf Chauffage retour (15/09 au 15/05)	50 €	50 €
Location Sono / micro (Régie) adaptée aux réunions uniquement	50 €	50 €
Location de l'écran vidéo	40 €	40 €
Vin d'honneur uniquement	NON LOUEE	NON LOUEE

VAISSELLE	Commune	Hors Commune
LOCATION mini POUR 100 PERS.	60 €	60 €
PUIS PAR 50 PERS	40 €	40 €
Prix par objet cassé, abîmé ou manquant applicable pour toute location (y compris celle à titre gratuit)		
CHAISE	70,00 €	
TABLE	250,00 €	
Assiette plate, creuse, à dessert	3,00 €	
Verre vin, eau, flute, gobelet, tasse	2,00 €	
Fourchette, couteau, cuillère soupe et café	1,00 €	
Corbeille à pain	3,00 €	
Saucière à bec	3,00 €	
Sel poivre moutarde	5,00 €	
Pot inox (2litres)	15,00 €	
Pichet isotherme	10,00 €	
Plateau gris	6,00 €	
Saladier INOX	5,00 €	
Plat ovale INOX	6,00 €	
Faitout INOX	65,00 €	
Couvercle Faitout INOX	15,00 €	
Bac gastronome 9L	20,00 €	
Bac gastronome perforé	20,00 €	
Couvercle bac gastronome	15,00 €	
Plaque pâtissière	15,00 €	
Louche inox 0,25 L	6,00 €	
Louche de table	5,00 €	
Écumoire	5,00 €	
Fouet	10,00 €	
Spatule	5,00 €	
Grille inox	10,00 €	
Casier assiette/plateau	20,00 €	
Casier verres	50,00 €	
<i>La casse non prévue dans le tableau des tarifs sera facturée au locataire sur la base du prix d'achat ou d'un nouveau devis</i>		
CAUTION	Commune	Hors commune
CAUTION Sono / micro pour réunion uniquement	500 €	500 €
CAUTION Ecran	600 €	600 €
Location (1) et (2) Cantine avec/sans cuisine	300 €	450 €
Location (3) et (4) EP avec /sans cuisine	500 €	750 €
Location (5) et (6) EP et Cantine avec/sans cuisine	700 €	1 000 €
CAUTION ANNUELLE POUR LES ASSO	700 €	

Le conseil municipal,

Vu l'avis de la commission des Finances

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE les tarifs 2021 de la salle des fêtes tels qu'exposés dans les tableaux ci-dessus.

TARIFS 2021 - AUTRES SALLES COMMUNALES

La commission des finances propose au conseil municipal de ne pas augmenter les tarifs pour 2021 et de les reporter ainsi :

Salle des Mariages (80 pers. environ)	Asso communale/ EPCI dont la commune est membre/Hab de St Sauveur	Hors commune
REUNION	GRATUIT	30€ du 16/05 au 14/09 40€ du 15/09 au 15/05
Vin d'honneur / Collation familiale	GRATUIT	non loué
Location verres	10 € particulier/ gratuit pour asso	10 €

Salle de restauration de l'Espace Accueil Enfance (48 personnes)	Asso Communale/Hab de St Sauveur	Hors commune
REUNION	gratuit	non loué
Vin d'honneur / Collation familiale	gratuit	non loué
Location verres de la mairie	20 € particulier/gratuit pour asso	non loué
REPAS	NON LOUÉ	NON LOUÉ
Ancien local postal	Association Communale/Hab St Sauveur	Hors commune
REUNION	gratuit	non loué
Mezzanine (80 pers. Environ) (si aucune autre salle disponible)	Association Communale/Habitant de St Sauveur	Hors commune
REUNION UNIQUEMENT	gratuit	non loué

Le conseil municipal,

Vu l'avis de la commission des Finances

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE les tarifs 2021 des salles tels qu'exposés dans les tableaux ci-dessus.

TARIFS 2021 - CONCESSIONS CIMETIERE

La commission des Finances propose de ne pas augmenter les tarifs pour 2021 et de les reporter ainsi :

	15 ANS	30 ANS	50 ANS
Concession 1 emplacement (2.40X1.40)	100 €	150 €	250 €
Emplacement double (2.40X2.00)	180 €	270 €	450 €
Espace cinéraire			
Concession	100 €	150 €	250 €
Fourniture caveau	230 €	230 €	230 €
Coût total	330 €	380 €	480 €

Puits du Souvenir : le puits du souvenir est gratuit mais une plaque peut être fournie à la famille et posée sur le totem par le service technique de la commune.

Tarif de la plaque : 30 euros (la gravure restant à la charge de la famille).

Durée : 15 ans renouvelable

Le conseil municipal,

Vu l'avis de la commission des Finances

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE les tarifs 2021 tels qu'exposés ci-dessus.

TARIFS 2021 - DIVERS

La commission propose au conseil municipal de ne pas augmenter les tarifs pour 2021 et de les reporter ainsi :

PHOTOCOPIES OU IMPRESSIONS	TARIFS
N&B pour les associations de la commune	200 gratuites/année civile et 0,05 € à partir de la 201 ^{ème}
A4 N&B	0,20 €
A4 N&B RV	0,30 €
A4 Couleur	0,50 €
A4 Couleur RV	0,70 €
A3 N&B	0,30 €
A3 N&B RV	0,40 €
A3 Couleur	0,80 €
A3 Couleur RV	1,00 €
FAX	1,00 €

Le conseil municipal,
Vu l'avis de la commission des Finances,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE les tarifs 2021 tels qu'exposés dans le tableau ci-dessus.

5. Lotissement PRIEURÉ III

Rapporteur : monsieur le maire

Validation du permis d'aménager

Rappel des points validés par le Conseil municipal du 22/10/2020

- L'esquisse avec l'agrandissement des lots libres a été validée
- Améliorer la sécurisation de l'accès au lotissement
- Garantir le maintien de l'espace verts/zone de loisirs
- Voir la possibilité avec Fougères Habitat de mettre des panneaux isolants phoniques sur les pignons des logements locatifs bordant la future voie d'accès

La commission Urbanisme-Aménagement s'est réunie le jeudi 5 novembre avec le maître d'œuvre et Fougères Habitat, puis lundi 30 novembre pour donner un avis sur le permis d'aménager (plan et règlement).

CR de la Réunion du 05/11/2020 avec le maître d'œuvre et Fougères Habitat:

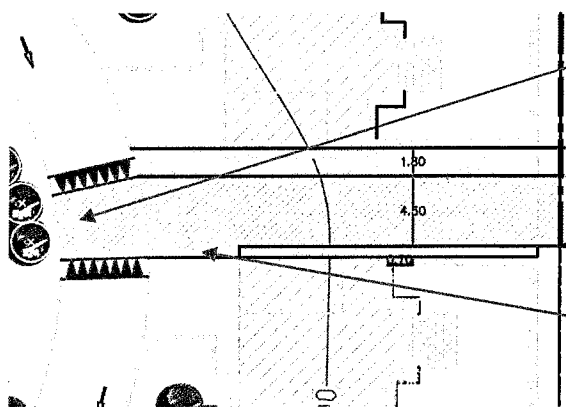
▪ Logements locatifs :

4 logements locatifs sont prévus sur une surface globale de 1039 m². Malgré le souhait du bailleur social pour une opération plus importante pour la viabilité économique du projet, la commission a confirmé la volonté des élus de limiter ce projet à 4 logements locatifs + 4 lots libres. Fougères Habitat a confirmé qu'ils seront inscrits au programme 2021 (2 T3 + 2 T4).

Concernant les panneaux phoniques demandé sur les pignons des logements locatifs entre lesquels l'accès au Prieuré III passera, le bailleur social a indiqué ne pas en voir la nécessité : d'autres logements du parc locatif de Fougères Habitat bordent des rues, beaucoup plus fréquentées, sans que cela ne pose de problème.

▪ Voirie/réseaux :

La voie a été recalée par rapport à la topographie, avec une voie plus en courbe, plus propice à limiter la vitesse.



Le maître d'œuvre a prévu un plateau surélevé sur la voie du Prieuré.

La voirie d'accès, de 4.50 ml de large, prévue en enrobé, est bordée au nord d'un cheminement piéton, de 1.80 ml de large avec bordure, et au sud d'une bordure chasse roue de 0.70 ml de large.

La commission a demandé que la bordure chasse roue soit prolongée tout le long de la voie d'accès. Il n'y aura donc pas de véhicules à passer en pied de pignon des logements locatifs.

Planning prévisionnel :

Dépôt permis d'aménager : décembre 2020

Consultation des entreprises de travaux 1^{er} trimestre 2021

Début des travaux : mai 2021 durée 10 semaines

Réunion du 30/11/2020 : la commission Urbanisme - Aménagement a émis les avis suivants :

- Porter la hauteur des haies en bordure de route (lot 4) de 1,50 à 1,80 (clôture 1 face aux log loc)
- Paver (pavage engazonné) la zone prévue en gazon entre les lots 2 et 3 en limite de zone, permettant ainsi de gagner 2 places de stationnement
- Revoir avec Fougères Habitat la possibilité d'installer des panneaux d'isolation phonique en pignon des logements locatifs
- Valide le Permis d'Aménager (plan + règlement)
- Valide l'accès : plateau surélevé sur la voirie du Prieuré

Le conseil municipal,

Vu l'avis de la commission Urbanisme-Aménagement en date du 30/11/2020

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Valide le permis d'aménager du lotissement du Prieuré III incluant les remarques de la commission urbanisme détaillée ci-dessus
- Autorise monsieur le maire à signer toutes les pièces du permis d'aménager
- Valide l'aménagement d'un plateau surélevé sur la voirie du Prieuré

Information des résidents du Prieuré

Suite à la réunion avec les habitants du Prieuré le 10 octobre, le conseil municipal valide la proposition de monsieur le maire de communiquer sur le plan, les aménagements de voirie (plateau), et le calendrier des travaux via un flyer d'information.

Monsieur Hamard informe les élus que des essais de nettoyage des allées du Prieuré avec sablage vont être réalisés la semaine prochaine par une entreprise. D'autre part, une plus grande attention sera portée au reliquat de pelouses, lors des tontes « mulshing », afin de limiter les résidus sur la voirie et dans les caniveaux.

6. Rapport annuel du SIEP du Coglais exercice 2019

Le SI des Eaux du Pays de Coglais, regroupe les communes de : Baillé, Le Chatellier, Le Ferré, Le Tiercent, Les Portes du Coglais, Maen-Roch, Romagné, Saint Germain en Cogles, Saint Hilaire des Landes, Saint Marc le Blanc et St Sauveur des Landes.

Depuis le 01.01.2020, c'est Fougères Agglomération qui représente les communes de St Sauveur des Landes, Romagné, et Le Ferré au sein du Syndicat.

La population desservie est de 17 400 habitants. L'eau est distribuée à 8 037 abonnés. En 2019, les abonnés domestiques ont consommé 617 655 m³ soit une moyenne de 97 litres/hab./jour et les non-domestiques 358 458 m³ soit un total de 974 113 m³.

Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau distribuée a été de bonne qualité. Le prix du service comprend une part fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé. Au total un abonné domestique consommant 120 m³ paiera en 2020 entre 348 et 359 euros (pour l'eau potable non inclus le service assainissement).

Le conseil municipal approuve ce rapport sur lequel il n'émet pas de remarque particulière.

7. FOUGERES AGGLOMERATION

Opposition au transfert automatique de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la Communauté d'Agglomération

Vu la loi ALUR n°2014-366 du 24 mars 2014,

Vu l'avis de la commission urbanisme du 30 novembre 2020,

Considérant que les dispositions de cette loi rendent obligatoire le transfert de la compétence en matière de PLU, sauf si au moins 25% des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent,

Considérant l'intérêt pour la commune de conserver sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

S'OPPOSE au transfert de la compétence en matière de Plan local d'Urbanisme et de document d'urbanisme en tenant lieu, à la communauté d'agglomération.

Report au 1er juillet 2021

Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire - JO n° 0277 du 15 novembre 2020

Le transfert automatique de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » aux communautés de communes et d'agglomération est reporté au 1^{er} juillet 2021 (modification de l'article 136, II de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014).

Ainsi, les communes qui souhaitent s'opposer à ce transfert automatique et appliquer la minorité de blocage prévue devront délibérer entre le 1^{er} avril 2021 et le 30 juin 2021 (art. 7).

Cette délibération sera donc à nouveau soumise au vote au cours du 2^{ème} trimestre 2021.

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION - Informations diverses

- SPL Tourisme : Mme BY, déléguée du conseil municipal auprès de la SPL Tourisme, expose que les projets communaux ayant un enjeu touristique peuvent être soutenu par la SPL notamment au niveau de l'assistance à maîtrise d'ouvrage. L'assemblée générale de la SPL est prévu courant décembre
- Smictom : M. Deroyer, délégué titulaire, informe l'assemblée que le Smictom vient de distribuer sa nouvelle lettre d'information Valoriz
- Dossier liaison St Sauveur - Aire de covoiturage Romagné : étude en cours
- Ligne de bus Fougères - Saint Sauveur des Landes :

Rappel : par délibération du 23.10.2018, le conseil municipal, avait sollicité Fougères Agglomération pour étendre le réseau SURF jusqu'à St Sauveur des Landes. En effet, la ZA de Plaisance comprend plusieurs centaines d'emplois et de nombreux salariés effectuent quotidiennement le trajet Fougères - St Sauveur, sans bénéficier de transport en commun jusqu'à la ZA de Plaisance.

Or, monsieur le maire informe le conseil municipal, que la réponse à cette demande est reportée, en raison de l'élaboration du Pôle d'Echange Multimodal (PEM) de Romagné (PEM = lieu d'échanges où se connectent différents modes de transports : voitures, bus, liaisons douces...).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide donc de prendre une délibération pour réitérer sa demande d'obtention d'une ligne de bus, sans qu'il soit besoin d'attendre l'aboutissement du PEM.

Le conseil municipal,

Considérant le développement de la ZA de Plaisance et l'implantation de nombreuses entreprises dont les salariés effectuent quotidiennement le trajet Fougères-St Sauveur des Landes,

Considérant l'intérêt que peut représenter une prolongation de ligne dans le cadre de la poursuite de l'accueil d'entreprise dans la ZA de Plaisance

Considérant la présence du CAT les Ateliers du Douet utilisateur de transport en commun

Considérant les besoins et les attentes de la population Salvatorienne

Vu l'intérêt général,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Demande à Fougères Agglomération d'élargir le Réseau de Transports Urbains (réseau SURF) jusqu'à St Sauveur des Landes,
- D'assurer cette mise en place à compter de septembre 2021.
- Charge monsieur le maire de faire cette demande par écrit
- Demande l'organisation d'une rencontre avec un représentant de Fougères Agglomération afin de faire le point et d'échanger sur les projets communautaires prévus sur la commune de Saint Sauveur des Landes

8. RAPPORT SUR LES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

Décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, accordée par délibération du conseil communal n°2020/04-051 du 16.06.2020 :

- ✓ DIA : renonciation au DPU du bien cadastré YS 115
- ✓ Renouvellement du Contrat de maintenance Gescime (*logiciel de gestion du cimetière*) d'un montant de 292, 64 EUR HT soit 351, 17 EUR TTC pour une durée de 3 ans (*prix révisable*)
- ✓ Renouvellement du Contrat Véolia pour le contrôle et l'entretien des hydrants pour un montant de 58, 00 EUR HT /par prise d'incendie, pour une durée de 3 ans (*prix révisable*)
- ✓ Renouvellement de la convention multiservice FGDON pour 2021/2024 pour un montant de 165 EUR annuel
- ✓ Devis complémentaire AMO Michot démolition 2 maisons visant à corriger le montant erroné figurant au devis initial (+ 500 EUR HT soit + 600 EUR TTC)
- ✓ Suite à la vérification annuelle du chauffage gaz de l'église, signature du devis Delestres pour le remplacement d'une électrovanne pour un montant de 1 369, 00 EUR HT soit 1 642, 80 EUR TTC
- ✓ Suite à la vérification annuelle des éléments de cuisine de la salle des fêtes, signature du devis Quietalis pour la réparation du lave-vaisselle pour un montant de 97, 92 EUR HT soit 117, 50 EUR TTC et la réparation du four pour un montant de 192, 14 EUR HT soit 253, 37 EUR TTC
- ✓ Signature du devis STPO pour la reprise du marquage au sol du rond-point et des passages piétons du carrefour des Landes Marie pour un montant de 856, 80 EUR HT soit 1 028, 16 EUR TTC
- ✓ Signature du devis Kaleo de remplacement de la chaudière gaz de la mairie pour un montant de 2 197, 30 EUR HT soit 2 636, 76 EUR TTC
- ✓ Signature du devis Artdan pour la protection de la zone d'accès du public pour un montant de 1 875, 00 EUR HT soit 2 250, 00 EUR TTC
- ✓ Signature du devis SID pour la fourniture du produit de nettoyage du sol de la salle de sports (*après essai concluant ce 03/12*), taché par des résidus de grip de raquettes, pour un montant de 226, 68 EUR HT soit 272, 02 EUR TTC
- ✓ Signature du devis Jagu pour la vidéo e-vœux 2021 d'un montant de 850 EUR
- ✓ Signature du devis BES pour la pose/dépose illuminations de fin d'année nécessitant une nacelle pour un montant 1 216, 00 EUR HT soit 1 459, 00 EUR TTC
- ✓ Signature devis Girod pour la fourniture de divers panneaux de voirie pour un montant de 3 102, 93 EUR HT soit 3 723, 52 EUR TTC
- ✓ Signature devis Géomat complément topo prieuré III d'un montant de 800, 00 EUR HT soit 960 EUR TTC
- ✓ Signature du devis SER AL FER pour le remplacement de la porte de la salle de fêtes pour un montant de 2 685, 00 EUR HT soit 3 222, 00 EUR TTC
- ✓ Signature du devis LTP Loisel pour l'élagage des haies bocagères (CBB35) pour un montant de 2 400, 00 EUR HT soit 2 880, 00 EUR TTC

9. QUESTIONS DIVERSES

Démolition des maisons 23 et 25 rue du coglais : déroulé et planning de travaux

Les travaux de démolition des 2 maisons rue du Coglais démarreront la deuxième semaine de janvier par le désamiantage, qui durera 3 à 4 jours, pour une démolition qui devrait

s'achever début février 2021. Les engins de chantier passeront par la rue de la vigne. Cependant, pendant 2 jours, la rue du Coglais devra être barrée pour sécuriser le secteur lors de l'opération de démolition des murs.

Les pierres taillées seront transportées au local technique, les autres pierres seront concassées sur place et reviendront à la commune pour ses besoins d'empierrement. Les autres déchets seront évacués par l'entreprise de démolition (FTPB de St Pierre la Cour).

Informations diverses

- Etang de Champ-Lion :

Après un rappel des dates et événements clés de ce dossier, le conseil municipal est informé qu'une réunion a été organisée, à la demande de l'association et de l'acquéreur privé, le 19 novembre dernier en mairie, avec la SAFER, la DDTM et le bureau municipal. Suite à cette réunion, l'avocat de l'acquéreur privé a adressé un courrier à la mairie proposant de conclure une convention avec la commune et sollicite une nouvelle rencontre avant la fin de l'année. Parallèlement, l'association la Gaule Fougèraise n'a pas, à ce jour, adressé de réponse officielle à la préemption Safer.

- Affaires foncières :

Terrain YT 40 (ER35 La vigne) : le conseil municipal est informé que des négociations ont été engagées avec la propriétaire de la parcelle pour une acquisition amiable d'une partie du terrain. Une rencontre a eu lieu avec le bureau municipal le 13 octobre, et une proposition formalisée par courrier le 2 novembre. La municipalité est en attente d'une réponse.

Bâtiment Taxi des Landes : le conseil municipal est informé que le bureau municipal a visité le 26 novembre dernier ce bâtiment, récemment mis en vente, et a convenu que si l'emplacement était très intéressant, le bâtiment est, quant à lui, entièrement à refaire. La question de décentraliser de nouveaux services du centre bourg s'est également posée ; ce secteur ayant plus vocation à accueillir de l'artisanat. Le BM ne souhaite donc pas donner suite à la démarche et en informera le propriétaire.

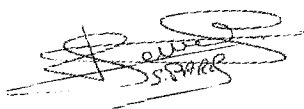
10. QUESTIONS OUVERTES

Le chemin piéton allant de Clisson à l'arrêt de bus est très abîmé, et nécessiterait d'être refait et d'être éclairé. M. Hamard, adjoint à la voirie en prend note, tout en rappelant que ce type demande n'a pas à attendre une séance de conseil municipal, et peut être transmise directement à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 23h15.

Le secrétaire de séance

Stéphane PARIS



Le maire

Jean-Pierre HARDY

